



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Installations sportives

Question écrite n° 5577

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur le dossier d'implantation d'un grand stade, pour la tenue de la Coupe du monde de football en France, en 1998. En effet, l'évolution et les différentes péripéties qui ont connues ce dossier depuis plus de trois ans ne renforcent pas la crédibilité de notre pays dans le monde international du football. Il conviendrait donc de clarifier définitivement la position officielle du nouveau gouvernement quant au choix d'implantation du site, par une déclaration solennelle, rappelant l'historique de ce dossier et les critères adoptés pour la décision définitive. Il lui demande de bien vouloir lui apporter ces précisions.

Texte de la réponse

Le 19 octobre 1993, le Gouvernement a décidé de retenir le site de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) pour l'implantation du Grand Stade. Plusieurs raisons ont dicté ce choix. En premier lieu, des difficultés étaient apparues quant à la réalisation financière de cet équipement à Senart excluant notamment d'avoir un financement exclusivement privé, comme l'engagement en avait été pris à l'origine. Les collectivités locales, interrogées sur leur participation, ont alors refusé d'assurer le complément de financement demandé, de l'ordre de 800 millions à un milliard de francs. La deuxième raison a été la demande très nette du mouvement sportif, qu'il s'agisse des fédérations françaises de football, de rugby et d'athlétisme ou du comité national olympique et sportif, soucieux de rester à proximité immédiate de Paris. De même le Paris - Saint-Germain n'envisageait une utilisation régulière de l'équipement qu'à condition de ne pas s'éloigner de la capitale. Ce choix a été aussi lié à la politique de la ville et de l'aménagement du territoire. Certains quartiers de la zone concernée ont besoin d'être restructurés et animés. La construction d'un tel équipement constituera un élément important d'aménagement du nord de l'Ile-de-France. D'autre part, cette implantation est conforme à la politique d'environnement puisque nous souhaitons réaliser un stade modèle en matière d'écologie. Enfin, sur le plan économique le coût de réalisation de tels stades écologiques est moins élevé que celui des stades traditionnels. En outre, la proximité de Paris lui conférera une meilleure accessibilité qui facilitera l'élargissement de son utilisation. Ceci assurera une meilleure rentabilité et entraînera des dépenses d'exploitation moins importantes.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5577

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2884

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4775